

RECOMMANDATION N° 19 — Le Comité recommande que le nouveau ministère des Forêts prenne l'initiative, en plaçant cette mesure au faîte de ses priorités, d'établir une base nationale coordonnée de données sur les forêts et un système d'inventaire applicable à toutes les ressources forestières, de manière à garder le meilleur des divers systèmes actuellement en usage dans les provinces et à fondre ces éléments en un modèle global, à l'échelle nationale, pouvant servir de base à une évolution continue des techniques d'inventaire des forêts dans l'avenir.